Lextenso Services
Annonces & Formalités

Gazette Du Palais
La Loi
Le Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
Odal
Oplec
Petites affiches

Justificatif de parution

Justificatif généré le 13/12/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 13/12/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/648164
N° d'annonce : 648164

FIDAL Avocats
10 Route de l'Aviation
CS 30094
Villers-lès-Nancy (M&M)
Téléphone : 03.83.415.415.

SUPERCENT

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 100 €

Siège social : 6, rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS

818 640 674 R.C.S. Paris

Par décisions en date du 30 juin 2022, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter de la même de la même date et ont pris acte de la fin du mandat des commissaires aux comptes et de l'absence d'obligation pour la société de se doter d'un commissaire aux comptes, d'où les modifications suivantes :

Anciennes mentions

Commissaire aux comptes titulaire : Fidéa Contrôle – 101 rue de Miromesnil – 75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant : Audit Conseil Expertise – 17 boulevard Augustin Cieussa – 13007 Marseille

Président – Président du directoire : Stéphanie Dangre – 11 route Nationale – 59320 Ennetières-en-Weppes

Directeur général – Membre du directoire : Jérôme Schertz – 54 rue Rouelle – 75015 Paris

Nouvelles mentions

Commissaire aux comptes titulaire : Néant

Commissaire aux comptes suppléant : Néant

Liquidateurs : – Stéphanie Dangre – 11 route Nationale – 59320 Ennetières-en-Weppes – Jérôme Schertz – 34 rue Miollis – 75015 Paris

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés : 41 rue Condorcet – 75009 Paris

Les actes et pièces afférents seront déposés en annexe au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Pour avis, Les liquidateurs

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeKkX0A9L
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKkX0A9L

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)